ICC 111-33

23 octobre 2013 Original: anglais

Conseil international du Café 111^e session 9 – 12 septembre 2013 Belo Horizonte, Brésil

Rapport concernant la vérification des pouvoirs

Liste des délégations

Contexte

- 1. Le Secrétariat a examiné les pouvoirs présentés par les Membres énumérés à l'Annexe I ci-jointe ; il a informé le Président du Conseil de ce que ces pouvoirs étaient en bonne et due forme. Le Président du Conseil a recommandé l'adoption de ces pouvoirs.
- 2. La liste des délégations, fondée sur les pouvoirs reçus des Membres, dont le Président a recommandé l'adoption par le Conseil, fait l'objet de l'Annexe II et contient aussi une liste des pays non Membres, des organisations internationales et des associations du secteur privé assistant au Conseil en qualité d'observateurs. Il contient également une liste des observateurs invités par le Directeur exécutif à assister aux sessions du Conseil.

1. Pouvoirs présentés par les Membres

Angola, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burundi, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Nicaragua, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République centrafricaine, Sierra Leone, Suisse, Tanzanie, Timor-Leste, Togo, Union européenne : (Allemagne, Commission européenne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

2. Les Membres de l'Accord de 2001 qui n'ont pas encore parachevé les procédures officielles de participation à l'Accord international de 2007 sur le Café mais qui ont dépêché leurs représentants à cette session

Congo (République démocratique du), République dominicaine.

3. Pouvoirs présentés par les pays non Membres assistant à la réunion en qualité d'observateurs

Chine, Fédération de Russie, Japon, Népal et la République démocratique populaire la

4. Pouvoirs présentés par les organisations internationales assistant à la réunion en qualité d'observateurs

Banque asiatique de développement (BASD), Banque interaméricaine de développement (BID), Banque mondiale, CABI, Organisation interafricaine du café (OIAC) et *International women's Coffee Alliance* (IWCA).

5. Pouvoirs présentés par les associations du secteur privé

Association des cafés fins d'Afrique (AFCA), Association canadienne du café, Association japonaise du café (AJCA) et Fédération européenne du café (ECF).

6. Conseillers du Groupe restreint non inclus dans les pouvoirs

M. Nicolas Tamari (Sucafina S.A)

7. Experts en statistiques

Mme Judy Ganes-Chase (J. Ganes Consulting LLC) et M. Neil Rosser (OLAM).

8. Les observateurs admis à cette session

Association 4C, Arthur Dobbs Institute et Hanns R. Neumann Stiftung

9. Les Membres de l'Accord de 2007 qui n'étaient pas représentés à cette session

Libéria, Malawi, Norvège, Panama, Paraguay, Rwanda, Thaïlande, Tunisie et Turquie.

10. Les Membres de l'Accord de 2001 qui n'ont pas encore parachevé les procédures officielles de participation à l'Accord international de 2007 sur le Café et qui n'étaient pas représentés à cette session

Bénin, Congo (République du), Guinée, Haïti, Jamaïque, Madagascar, Nigéria, et Venezuela (République bolivarienne du).